

L'association, avec Valérie Fraux :

Communiqué après le Conseil Municipal du 22 septembre 2021

V. Fraux a estimé la rédaction du Procès Verbal (PV) « édulcoré ». Des propos et qualificatifs employés, par le maire, méritaient des excuses. Modérer son langage pour éviter les conflits et permettre le dialogue, est indispensable au sein des conseils municipaux, comme dans la vie : cela s'appelle le respect. Nous progressons, Monsieur le Maire s'est ravisé en s'excusant en fin de conseil municipal !

Côté « Pornichet fait son cinéma », une inquiétude : que va devenir l'association « La Toile de Mer » ? Porté par l'association et soutenu par la municipalité, un projet Art et Essai était dans les cartons depuis le départ : un bon nombre de pornichétins se sont investis dans ce projet depuis de longs mois. Pourquoi ce changement de stratégie, avec pour objectif « une programmation établie sur 53 semaines à l'année, sept jours sur sept avec une moyenne d'au moins 25 séances par semaine et 220 films par an » ? La DSP a-t-elle pour but de rentabiliser un bâtiment dont les coûts explosent, en éliminant l'association, alors que « Quai des Arts » fonctionne sans DSP ?

Concernant les ports et les candidats aux stationnements : des désistements, des dossiers réétudiés... Bref, toujours un manque de transparence conduisant V. Fraux à s'abstenir dans le vote, comme les fois précédentes.

Quant à l'augmentation de 40% de la taxe d'habitation pour les résidents secondaires, au moment où tous les résidents principaux seront exonérés, il serait nettement préférable, par équité, de freiner certains investissements non urgents. Pourquoi vouloir tout faire vite, pourquoi cette impatience ? Ces travaux « non stop » dans la ville dégradent le quotidien des riverains et de tous les Pornichétins. Prendre le temps de la réflexion en concertation avec les habitants éviterait une mesure injuste, que tout le monde reconnaît inefficace !

Protection fonctionnelle du Maire : curieuse affaire dont on ne dit rien, qui semble toucher le maire et son adjoint à l'urbanisme. Plutôt que d'engager une procédure, le maire n'aurait-il pas dû suivre le conseil de la page 8 du magazine municipal « pensez au conciliateur de Justice ! », et éviter de solliciter l'argent du contribuable ?

Prendre acte de la concertation « Front de mer » quand les travaux ont déjà débuté, c'est une conception loin des débats démocratiques...

Concernant le Règlement intérieur du Conseil Municipal, le refus de la 1^{ère} adjointe de tenir compte du retour d'expérience montre l'incapacité d'un dialogue constructif avec les élus minoritaires. Alors que la majorité s'exprime sur 21 pages et demie dans le magazine municipal, n'être autorisée qu'à 700 caractères, espaces, signatures et contacts compris (1/8^e de page), bride la « libre expression ». En quelque sorte, cela revient à dire : « Bonjour, à bientôt, signé Valérie Fraux ».

Contact Presse : Valérie Fraux, 06 20 16 89 62 vfraux@pornichet-c-vous.fr

Détails dans PCV : www.pornichet-c-vous.fr